

Délibération n°2023-031

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10

Date de	
Convocation	Affichage
21/09/2023	21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt – neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBER, Jean-Marie ROMMELAERE, Samuel DEGEZELLE,

Procuration : MM Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROE, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

Excusé : Mme Marie-Andrée MAHIEUX, Marianne DRIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN,

Secrétaire de Séance : Frédéric SAUVAGE

PLAN DE FINANCEMENT ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS – RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINTE ANNE TRINITAIRE

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la restauration de la statue Sainte Anne Trinitaire exposée dans l'église Saint Martin de Steene, la commune, propriétaire de l'œuvre, autorise l'Association V.S.P.P.S à engager pour l'année 2023 les travaux de restauration complète de l'œuvre (traitement du support et de la surface).

Le montant de ces travaux a été estimé, par l'Atelier Giordani, conservation – restauration de mobilier, sculpture et objets d'art, à 3 898.80€ Hors taxes soit 4 678.56€ T.T.C.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet est financé en totalité par des dons privés comme suit :

- Une participation de l'Association steenoise V.S.P.P.S d'un montant de 500.00€
- Une participation de la Fondation du Patrimoine d'un montant de 4 178.56€

Les dépenses :

DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Restauration de la statue de la Sainte Anne Trinitaire	3 898.80 €	4 678.56 €

Les recettes :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Association V.S.P.P.S.	416.66 €	500.00€
Fondation du Patrimoine	3 482.13 €	4 178.56€
TOTAL	3 898.80 €	4 678.56€

Les travaux ne pourront être engagés que sous réserve de l'obtention assurée de toutes les recettes attendues.

Monsieur le Maire demande, sur la base de l'estimation précitée, l'autorisation de confier l'œuvre à restaurer à l'association V.S.P.P.S

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à ~~XXX voix pour/contre/abstentions~~/unanimité,

- Autorise V.S.P.P.S à engager les travaux de restauration de la statue « Sainte Anne Trinitaire » auprès de l'atelier Giordani,
- Autorise le montage financier énoncé ci – dessus qui permettra de restaurer la statue de Sainte Anne Trinitaire,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce projet.

Acte certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le

Et publication,

Le

Ou notification

Du 02 OCTOBRE 2023

Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Frédéric SAUVAGE

